

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Quarante-huitième session
Genève, 29 novembre 2024

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur *ad hoc* à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, document WIPO/GRTKF/IC/1/13, paragraphe 18).

2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur souhait d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 29 septembre 2024, ont demandé à être accréditées à la quarante-huitième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.

3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDE LEUR ACCREDITATION EN QUALITE
D'OBSERVATRICES POUR LES SESSIONS DU COMITE
INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX
RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Aotearoa Indigenous Rights Charitable Trust (AIR Trust)

Association Culturelle Afro-cubaine Congoreal (reçue en français)

Ayurveda Doctor's Association of Nepal (ADAN)

Black Lion Juridiques (demande reçue en français)

Civil Society Coalition on Indigenous Peoples in Uganda (CSCIPU)

ECOHUMANITA (demande reçue en français)

Ewiiapaayp Band of Kumeyaay Indians (EBKI)

Global Access in Action (GAiA)

Green Forum Nepal (GFN)

International Seed Federation (ISF)

Kültürel Araştırmalar Vakfı (KAV)/Cultural Research Foundation

Paul Awan Initiative for Development

Union des Peuples Autochtones/Batwa pour le Développement et l'Insertion Socio-économique
(UPADIS/Batwa-DRC) (demande reçue en français)

Aotearoa Indigenous Rights Charitable Trust (AIR Trust)



**Aotearoa Indigenous Rights
Charitable Trust**

77B Red Hill Road,

Papakura Auckland 2110,

Aotearoa Nouvelle-Zélande

aotearoaindigenoustrust@gmail.com

[mail.com](mailto:aotearoaindigenoustrust@gmail.com)

www.airtust.org.nz

18 (décembre 2023)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) 34, chemin des
Colombettes
1211 Genève 20, Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Madame, Monsieur,

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental et la Conférence diplomatique 2024 pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et à la Conférence diplomatique 2024 pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Nous suivons les délibérations depuis un certain temps et nous apprécions de pouvoir assister en personne aux prochaines réunions. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Veuillez également ajouter AIR Trust à la liste de diffusion de l'IGC en utilisant les adresses électroniques suivantes : aotearoaindigenoustrust@gmail.com et manu@enquire.co.nz

Nous vous saurions gré également de nous communiquer des informations sur les délais pour présenter des demandes de financement pour les deux représentants de chaque région qui participeront en tant qu'observateurs aux négociations sur le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés en mai 2024.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tracey Whare', written in a cursive style.

Tracey Whare Administratrice

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs
traditionnels et au folklore de l'OMPI^{1,2}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

AOTEAROA INDIGENOUS RIGHTS TRUST

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Aotearoa Indigenous Rights Charitable Trust (AIR Trust) est une organisation à but non lucratif qui s'engage à promouvoir un débat éclairé et des actions visant à protéger les droits des peuples autochtones en Aotearoa/Nouvelle-Zélande et dans le monde.

AIR Trust permet aux Māori de participer à des forums internationaux importants pour les droits des peuples autochtones. Les administrateurs d'AIR Trust ont participé à des forums internationaux, notamment aux Nations Unies, en plaidant pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones. AIR Trust surveille également les rapports présentés par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande aux organes des traités internationaux tels que le Comité des droits de l'homme et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

AIR Trust génère des fonds qui sont utilisés pour sensibiliser aux droits des peuples autochtones d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande. Les activités financées à ce jour comprennent : des réunions occasionnelles pour informer les Māori des faits nouveaux survenus à l'échelle internationale et la production d'une ressource multimédia sur le système des Nations Unies à l'intention des Māori.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Promouvoir un débat éclairé et des actions visant à protéger les droits des peuples autochtones en Aotearoa/Nouvelle-Zélande et dans le monde;
- Donner la possibilité aux Māori de participer à des forums internationaux importants pour les droits des peuples autochtones;
- Contrôler et commenter les rapports du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande aux organes des traités internationaux;
- Sensibiliser le public et faciliter le dialogue sur les droits des peuples

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

autochtones en Aotearoa/Nouvelle-Zélande.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- AIR Trust a régulièrement permis aux Māori de participer à des réunions, des négociations et des ateliers des Nations Unies.
- AIR Trust a élaboré et diffusé des ressources pédagogiques à l'intention des Māori sur le système des Nations Unies et les cadres de protection des droits de l'homme, en particulier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- AIR Trust a présenté des contributions et des observations sur la performance du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne les traités internationaux et les questions relatives aux droits de l'homme.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

Les membres d'AIR Trust ont participé à l'élaboration de cadres réglementaires nationaux et internationaux, d'accords commerciaux et de mesures de protection pour les peuples autochtones, les organismes et les écosystèmes indigènes.

Au cours des deux dernières années, les représentants d'AIR Trust ont participé aux délibérations relatives à l'élaboration des éléments suivants :

- législation néo-zélandaise sur la protection des obtentions végétales;
- information de séquençage numérique pour les ressources génétiques au regard de la clause 8j dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
- protocoles de recherche innovants et accords commerciaux entre les peuples autochtones et des entités commerciales qui couvrent la propriété intellectuelle découlant d'organismes indigènes;
- cadres et mesures de suivi nationaux pour la cible 2 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, l'accent étant mis sur les droits des peuples autochtones à protéger et à utiliser les organismes et le matériel génétique indigènes.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités : Aotearoa Nouvelle-Zélande

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Les représentants d'AIR Trust ont été en contact avec les représentants du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui ont participé à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques de l'OMPI en début d'année. Nous souhaiterions qu'un représentant participe aux négociations finales en mai 2024 et espérons pouvoir prendre part à la mise en œuvre et au suivi du traité final.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : 6434 Waiapu Rd, RD1, Ruatoria 4081, Nouvelle-Zélande Tél. :
+64/274202957

Tlcp. : S.O.

Mél. : manu@enquire.co.nz

Site Web : <http://airtrust.weebly.com>

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Manu Caddie
analyste des
politiques

Association Culturelle Afro-cubaine Congoreal

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20,
Suisse

Tlcp. : +41 (0)22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



(Signé) Julio Geovanny **Torriente Gonzalez**

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs
traditionnels et au folklore^{3,4}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Association Culturelle Afro-cubaine Congoreal

Description de l'organisation :

L'association Culturelle Afro-cubaine Congo Real est née à Genève en 2020 dans la lignée du projet Congo Real, créé à Cuba en 1998 pour promouvoir le folklore afro-cubain et assurer la sauvegarde et la transmission de ses expressions culturelles traditionnelles et de ses savoirs traditionnels. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour la paix et la réconciliation entre les peuples lancé ces dernières années par l'ONU à travers diverses initiatives visant à promouvoir les différences culturelles et à encourager les échanges et le dialogue interculturel. Comme le stipulent ses statuts, le cœur de l'action de l'Association Culturelle Afro-cubaine Congo Real est de préserver et de protéger les chants, rites, danses, langues et connaissances et de veiller à ce qu'elles soient correctement transmises aux nouvelles générations, en particulier aux enfants afin qu'ils puissent bénéficier d'un développement culturel et grandir dans un contexte qui facilite leur intégration dans la société.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Promouvoir les expressions culturelles traditionnelles et les savoirs traditionnels de la culture afro-cubaine.
- Sauvegarder et documenter le patrimoine immatériel de la culture afro-cubaine transmis de génération en génération depuis le continent africain.
- Revaloriser les racines de la culture afro-cubaine, témoigner de son rôle dans l'histoire et dans la sauvegarde des traditions ancestrales de peuples africains.
- Veiller au maintien de la valeur de l'essence de ces danses, langues et chants traditionnels et assurer leur transmission aux nouvelles générations.
- Promouvoir le respect culturel, la diversité, le dialogue interculturel.
- Soutenir des projets sociaux et culturels à Cuba dans l'objectif de donner aux enfants les moyens de développer leur identité et faciliter ainsi leur intégration dans la société.
- Sauvegarder l'histoire orale de l'esclavage colonial à Cuba et honorer le devoir de mémoire.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

³ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

⁴ Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Réalisation d'une série documentaire "Raices de la rumba"
- Ateliers de transmissions de savoirs
- Cours de danse et musicalité
- Réalisation de conférences et de festivals
- Projets de recherche sur la sauvegarde du patrimoine culturel secret et sacré
- Projet de recherche sur la fusion du Flamenco et de la Rumba cubaine
- Médiation culturelle

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

L'association Congoreal s'intéresse à la manière dont le système de propriété intellectuelle peut contribuer à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des personnes afrodescendantes contre des formes d'appropriation illicite et contre des utilisations offensantes en particulier pour les éléments secrets et sacrés. En outre, les questions concernant la création et le partage équitable des avantages découlant de la commercialisation des savoirs traditionnels sont également des questions auxquelles s'intéresse l'association du fait qu'elle agit au niveau local dans le but de sensibiliser les détenteurs traditionnels afro-cubains sur ces questions et vise à leur apprendre à protéger leurs savoirs et leur patrimoine.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Cuba et Suisse

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : 15 rue de Florissant, 1206 Genève

Tél. : +41 76 771 44 04

Tlcp. :

Mél. : info@association-congoreal.org

Site Web : <https://www.association-congoreal.org/>

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Julio Geovanny Torriente Gonzalez

Ayurveda Doctor's Association of Nepal (ADAN)

Date : 6 janvier 2024

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) 34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

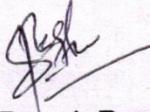
Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.


Dr. Prerok Regmi
Secretary



**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs
traditionnels et au folklore^{5,6}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Ayurveda Doctor Association of Nepal (ADAN)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Ayurveda Doctors Association of Nepal (ADAN) représente la profession ayurvédique active au Népal, établie en 2054 B.S. Cette organisation a pour mission de préserver, de protéger, de promouvoir et de faire progresser la pratique de l'Ayurveda et de la médecine traditionnelle dans l'intérêt de la nation. Elle a été créée dans le but de faire entendre la voix de la profession ayurvédique, de renforcer les capacités des ressources humaines disponibles afin d'améliorer la santé, le bien-être et la conscience de soi grâce à l'ayurvéda. Elle s'emploie également à former les jeunes aux savoirs traditionnels et aux questions de biodiversité, à organiser des séminaires d'information et à soutenir la protection sociale des praticiens de médecine traditionnelle et autochtone.

L'objectif de l'ADAN est de préserver, de protéger, de promouvoir et de faire progresser la pratique des praticiens de médecine traditionnelle et de l'Ayurveda dans l'intérêt de la nation. Elle a été créée dans le but de faire entendre la voix de la profession ayurvédique et de faire connaître les pratiques traditionnelles, de renforcer les capacités des ressources humaines disponibles afin d'améliorer la santé, le bien-être et la conscience de soi.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Promouvoir la pratique de l'Ayurveda et de la médecine traditionnelle et autochtone au Népal
- Protéger les intérêts de l'Ayurvéda, et des praticiens et entreprises de médecine traditionnelle et autochtone au Népal
- Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à l'Ayurvéda et aux médecines traditionnelles au
- Accroître la disponibilité des produits et des services au Népal

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

⁵ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

⁶ Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- Travailler avec d'autres organisations de soins de santé au Népal pour promouvoir l'utilisation de l'Ayurveda et de la médecine traditionnelle dans la prévention et le traitement des maladies

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Renforcer les capacités d'évaluation des valeurs de la biodiversité et des ressources génétiques au Népal.
- Projet d'archives autochtones – en partenariat avec le Circumpolar Health Institute, l'Université de l'Alberta et un certain nombre de Premières nations, ce projet vise à mettre au point des cadres et des procédures permettant aux Premières Nations de numériser et d'archiver leurs données et leurs dossiers officiels, ainsi que les dossiers et documents relatifs aux pratiques, langues et cultures traditionnelles.
- Fournir des informations et un soutien aux praticiens et aux entrepreneurs de l'Ayurveda au Népal
- Travailler avec d'autres organisations de soins de santé au Népal pour promouvoir l'utilisation de la médecine traditionnelle dans la prévention et le traitement des maladies.
- Publier le Journal of Ayurveda Doctors Association of Nepal, une revue annuelle contenant des articles sur la théorie et la pratique de l'Ayurveda, des études de cas, des critiques de livres et des nouvelles de l'organisation.
- Organiser des conférences, des séminaires et des ateliers sur des thèmes en rapport avec la médecine traditionnelle à l'échelle nationale et internationale.
- Soutenir la recherche sur la médecine traditionnelle au Népal.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

La mission de notre organisation (l'utilisation des connaissances, langues et cultures traditionnelles dans l'éducation de nos enfants) est directement liée au travail du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).

Nos activités portent sur de nombreuses questions transversales relatives au droit d'auteur, à la gestion des données, au rapatriement des biens culturels et des sites sacrés, ainsi qu'aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Nous aidons le Gouvernement du Népal à élaborer des lignes directrices pour la documentation des savoirs précieux et l'accréditation de leur pratique dans les services de santé du Népal. Parallèlement, nous organisons des programmes de formation pour les praticiens de médecine traditionnelle en utilisant les modules et les livres blancs d'instructions fournis par l'OMPI.

Les activités et les procédures de l'IGC ont un intérêt immédiat et un impact sur notre travail en général. Nous nous intéressons en particulier aux négociations proposées sur un projet d'instrument juridique dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, comme le prévoit le calendrier provisoire de l'IGC.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Népal

Informations complémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Au Népal, la médecine traditionnelle n'est pas seulement un système de médecine, c'est surtout un mode de vie, crédité par le plus ancien système de santé : l'Ayurveda. Pour la majorité des gens, il s'agit d'un système de médecine générale qui sert à la prévention, à la promotion de la santé et à la guérison dans différents domaines de la vie. De nombreuses personnes l'utilisent encore comme médecine de premier choix.

Bien que le Népal dispose de l'Ayurveda, le système de médecine traditionnelle le plus populaire au Népal, il existe plusieurs autres systèmes de médecine traditionnelle. On peut notamment citer le yoga et la naturopathie, l'amchi, l'acupuncture et la médecine traditionnelle chinoise, le yunani et l'homéopathie. Ces systèmes sont encadrés et reconnus par diverses législations, politiques et lois nationales. La médecine traditionnelle est profondément ancrée dans la tradition, a de fortes racines culturelles et une histoire vieille de plusieurs siècles. Elle existe sous diverses formes, telles que les rituels, les pratiques spirituelles, les pratiques d'autoguérison et les pratiques spéciales de divers groupes ethniques et castes.

Il n'existe pas de loi ou de réglementation nationale distincte pour la médecine traditionnelle et complémentaire (T&CM) au Népal. La politique nationale en matière de médecine traditionnelle et complémentaire est intégrée à la politique nationale sur les médicaments, publiée en 1995. La loi de 1978 sur les médicaments contrôle et régleme la médecine traditionnelle et complémentaire ainsi que les médicaments allopathiques et vétérinaires. Parmi les autres textes législatifs, on peut citer le règlement relatif à l'enregistrement des médicaments (Drug Registration Regulation) (1981), le Code de fabrication des médicaments (Code on Drug Manufacturing) (1984, révisé en 2015), le règlement relatif à la catégorisation des médicaments (Drug Standard Regulation) (1986) et le règlement d'enquête et d'inspection des médicaments (Drug Investigation and Inspection Rules) (1983).

Les praticiens de la médecine traditionnelle, en particulier les guérisseurs folkloriques, luttent pour que leurs droits en matière de propriété intellectuelle soient inclus dans les lois nationales. L'ADAN plaide en faveur des praticiens de médecine traditionnelle, de la fixation de leurs pratiques et de la protection de leurs droits. La sensibilisation à la propriété intellectuelle et la défense de la protection juridique sui generis des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles sont insuffisantes. L'ADAN a suivi les documents de travail de l'IGC et a constaté un déficit de protection dans notre législation nationale en matière de propriété intellectuelle et une confusion.

Actuellement, l'ADAN est l'une des organisations au Népal à créer des outils de vulgarisation juridique pour sensibiliser la population aux questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, ce qui est essentiel pour nous permettre de suivre le processus de négociation en tant qu'observateurs ad hoc et de collaborer directement avec le réseau international d'organisations similaires.

ADAN est également accréditée en tant qu'organisation professionnelle par le Gouvernement du Népal, ayant contribué avec succès aux travaux de la Division de la médecine traditionnelle de la BIMSTEC, en soutenant les efforts du Groupe de travail sur les peuples autochtones et les communautés locales.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :
Naradevi Complex, Katmandou, Népal
Case postale : 44200

Tél. :

Tlcp. :

Mél. : adanepal.org@gmail.com

Mél. Officiel : info@adan.org.np

Site Web : <https://adan.org.np/>

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

M. Prerok Regmi

Secrétaire

Mél. : regmiprerok@gmail.com



Black Lion Juridiques

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0)22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pathé Ba



(Nom et signature du représentant)

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs
traditionnels et au folklore^{7,8}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation : BLACK LION JURIDIQUES

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Nous sommes un cabinet juridique intervenant dans la promotion du droit notamment dans la société africaine. Nous effectuons de la consultation et des conseils juridiques et de la rédaction d'acte à ceux qui font appel à nos services.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Promouvoir le droit dans la société.
- Réduire le nombre de professionnels qui sont dans l'informel par une régulation.
- Éviter les conflits juridiques par la prévention et la sécurité juridique dans les relations entre les sujets de droit.
- Promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et la femme dans toute entreprise.
- Fonder des relations de confiance entre partenaires, collaborateurs et sécuriser la propriété intellectuelle, matérielle de chaque partie.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- La consultation et les conseils juridiques.
- Rédaction d'actes extrajudiciaires et assistance juridique.
- Aide aux démarches administratives.
- Ateliers de formation et cours.
- Conseils immobiliers.
- Courtage.
- Analyste en projet.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

⁷ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

⁸ Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Plusieurs des personnes qui nous sollicitent sont des parties dans des contrats de constitution de sociétés ou de la création d'associations. Ainsi, nous tentons à projeter l'ensemble de leurs idées afin que chacune d'entre elles ne se voie pas lésée, mais en outre nous les guidons à matérialiser leurs pensées.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Sénégal

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Le fondateur de Black Lion Juridique occupe en même temps le poste de Président de l'Association pour la Promotion du Droit et pour l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés. Ainsi nous collaborons dans plusieurs activités différentes. Nous pouvons dire aujourd'hui que Black Lion Juridique est le partenaire numéro un (1) de ladite association.

Black Lion Juridiques, en tant que cabinet juridique spécialisé, joue un rôle actif dans la protection des droits liés aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques. D'autant plus que l'Afrique est un continent très riche en savoir traditionnel et culturel et notamment le Sénégal avec les Lébous, Sérères, Diolas, Peuls etc., nous sommes dans une phase de promotion de ces savoirs traditionnels. À cet égard, nous avons développé plusieurs activités en lien direct avec les thèmes abordés par l'IGC, que nous souhaiterions vous présenter :

A. Conseil juridique et protection des savoirs traditionnels : Nous conseillons régulièrement des organisations et des communautés locales sur la protection juridique de leurs savoirs traditionnels. Ce travail inclut l'accompagnement dans la reconnaissance de leurs droits sur des pratiques ancestrales, tout en garantissant la valorisation équitable de leur patrimoine culturel.

B. Expertise en propriété intellectuelle : Le cabinet possède une solide expertise en matière de propriété intellectuelle en droit Ohada et droit européenne, notamment en ce qui concerne les enjeux juridiques relatifs aux ressources génétiques et aux expressions culturelles traditionnelles. Nous travaillons avec des entités privées et publiques pour établir des cadres juridiques qui protègent ces savoirs tout en favorisant leur mise en valeur sur le plan national et international.

C. Appui aux projets de conservation et de valorisation : Black Lion Juridiques est également impliqué dans des partenariats avec des organisations locales et internationales pour soutenir des initiatives de conservation des savoirs traditionnels. Nous intervenons dans le cadre de la négociation de contrats de partage des bénéfices découlant de l'exploitation de ces savoirs, conformément aux conventions internationales comme celle sur la biodiversité et le Protocole de Nagoya.

D. Veille juridique dans le domaine des nouvelles législations internationales : Nous assurons une veille constante sur les évolutions législatives et réglementaires internationales concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles. Nous analysons régulièrement les nouvelles normes et conventions adoptées à l'échelle mondiale afin de fournir à nos clients et partenaires des

recommandations à jour pour protéger efficacement leurs droits et anticiper les évolutions du cadre juridique.

E. Participation à de nouvelles solutions ou alternatives : Black Lion Juridiques s'engage activement dans la recherche et la promotion de solutions innovantes pour la protection des savoirs traditionnels. Nous collaborons avec des organismes de recherche et des institutions internationales pour développer des alternatives juridiques, notamment en matière de partage équitable des bénéfices liés à l'utilisation des savoirs traditionnels dans les industries pharmaceutiques, cosmétiques et agricoles.

F. Initiation et participation des organismes africains au centre du débat : Reconnaissant l'importance des savoirs traditionnels africains, Black Lion Juridiques s'efforce de promouvoir une participation accrue des organismes africains dans les discussions internationales sur la propriété intellectuelle.

Nous organisons des ateliers, des conférences, et facilitons la participation des communautés locales aux forums internationaux, afin que leurs intérêts soient représentés dans les débats sur la protection des savoirs traditionnels et des ressources génétiques.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : Rue 7 X Blaise Diagne, Médina Dakar

Tél. : +221 77 284 05 92

Tlcp. : S.O.

Mél. : blacklionjuridiques@gmail.com

Site Web :

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Pathé Ba, Fondateur de Black Lion Juridiques

Civil Society Coalition on Indigenous Peoples in Uganda (CSCIPU)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0)22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Madame, Monsieur,

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaire à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Robert Tumwesigye Baganda

(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs
traditionnels et au folklore^{9,10}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Civil Society Coalition on Indigenous Peoples in Uganda (CSCIPU)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

La Civil Society Coalition on Indigenous peoples in Uganda (CSCIPU) est une organisation à but non lucratif enregistrée, engagée dans la promotion, la défense et la protection des droits des peuples autochtones en Ouganda, en particulier les Batwa, les Benet, les IIK et les Karamojong, dans le cadre d'actions de mobilisation et de défense des droits, de sensibilisation, de mise en réseau, de recherche et de fixation.

La CSCIPU est présente en Ouganda, en particulier dans l'Ouest et le Nord-Est du pays, où vivent les peuples autochtones. La CSCIPU est membre des mouvements ci-après : Initiative for Equity, Poverty and Conservation learning group Uganda chapter, Peoples Health Movement, Cross Cultural Foundation of Uganda, Climate Action Network (CAN-U), Civil Society Coalition in the Great Lakes Region against illegal exploitation of Natural Resources (Coalition de la société civile de la région des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des ressources naturelles) et Publish What You Pay (Publiez ce que vous payez). La CSCIPU entretient d'excellentes relations de travail avec les organismes publics et autres parties prenantes qui œuvrent à la promotion des droits et de la propriété intellectuelle des peuples autochtones et à la conservation de l'environnement.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Donner aux peuples indigènes de l'Ouganda les moyens d'agir grâce à la formation, à la mise en réseau et à la coordination.
- Protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles des peuples autochtones en Ouganda.
- Promouvoir, protéger et défendre les droits des peuples autochtones en Ouganda.
- Lutter contre la détérioration de l'environnement et le changement climatique en menant des recherches et en recueillant des informations, en menant des actions de défense des droits, en créant des réseaux et en sensibilisant le public.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

⁹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

¹⁰ Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

Les principales activités de la coalition de la Civil Society Coalition on indigenous People sont les suivantes : Recherche, documentation, diffusion, sensibilisation et défense des intérêts juridiques et politiques.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

La Civil Society Coalition on Indigenous peoples in Uganda (CSCIPU) œuvre dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles des peuples autochtones en Ouganda. Les peuples autochtones de l'Ouganda possèdent un riche patrimoine culturel qui comprend des pratiques traditionnelles, des remèdes et des expressions culturelles qui sont transmis de génération en génération.

Cependant, le risque d'exploitation et d'appropriation de ces expressions culturelles sans consentement ni compensation est souvent présent. C'est pourquoi la Civil Society Coalition on Indigenous Peoples Uganda s'engage dans des actions de défense des droits au niveau juridique et politique afin de protéger les droits des peuples autochtones à leurs savoirs traditionnels et à leurs expressions culturelles. À cette fin, elle élabore des lois et des politiques qui reconnaissent et protègent les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones, mène des actions de sensibilisation sur ces questions et collabore avec les fonctionnaires et les décideurs politiques concernés pour mettre en œuvre ces mesures.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Ouganda

Informations supplémentaires : veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

La CSCIPU travaille dans les domaines des savoirs autochtones, des droits de l'homme, de l'autonomisation, de l'environnement et du changement climatique. L'organisation mène des actions de sensibilisation, de recherche et de diffusion d'informations, ainsi que des activités de mobilisation et de défense des droits en vue de l'amélioration des politiques et de la législation.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : P. O. BOX 34407 KAMPALA OUGANDA

Tél. : +256782393912

Tlcp. :

Mél. :

Site Web :

Nom et titre du représentant de l'Organisation : Robert Tumwesigye Baganda
Coordonnateur national

ECOHUMANITA



Parce que la responsabilité est
individuelle mais son exercice collectif

Réf. No. : CH-2024-11

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0)22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Chères Mesdames, chers Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, chères Mesdames, chers Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

Jessica FORERO
Coordinatrice

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources
génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹²**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

ECOHUMANITA

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

ECOHUMANITA est une association suisse basée à Genève constituée conformément aux articles 60 et suivants du code civil suisse. Ecohumanita œuvre pour l'accès et l'exercice du droit au développement durable, et à une meilleure qualité de vie des populations en situation de vulnérabilité et/ou d'exclusion en Amérique Latine.

À Genève, nous nous engageons à faciliter la participation des collectifs que nous soutenons en Amérique Latine, au processus menant à l'élaboration de divers agendas de la gouvernance internationale.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Promouvoir l'inclusion sociale et le développement durable pour une vie meilleure.
- Soutenir et concrétiser des initiatives locales par le renforcement de compétences et la réalisation des projets émanant des populations locales.
- Favoriser l'échange de compétences et la collaboration.
- Promouvoir les droits humains et l'équité.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

En Amérique latine :

- Nous soutenons des projets et actions locales qui améliorent les conditions de vie des communautés locales, en matière d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable, de protection de l'environnement, etc.
- Nous renforçons les capacités des organisations locales et des individus, pour qu'ils puissent devenir acteurs de leur propre développement.
- Nous plaidons pour la défense des droits des peuples vulnérables et marginalisés.

À Genève :

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- Nous servons de pont entre les collectifs que nous soutenons en Amérique latine et les instances internationales.
- Nous facilitons leur participation aux processus décisionnels internationaux, afin qu'ils puissent faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts.
- En tant qu'observateur accrédité (FAO, UNWATER), Ecohumanita fait partie intégrante du réseau des organisations de la société civile et contribue activement à orienter les travaux des instances auxquelles elle participe.
- Nous sensibilisons le public suisse aux enjeux du développement durable et de l'inclusion en Amérique latine.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Ecohumanita (EH) plaide activement pour une inclusion accrue et une équité renforcée dans les mécanismes de négociation du CIG. Depuis 2015, EH a représenté la Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos (CAPAJ) dans le cadre du CIG. EH collabore étroitement avec d'autres organisations autochtones afin d'amplifier les voix des communautés dans le CIG. EH a participé, en collaboration avec CAPAJ, à la signature du premier instrument international du CIG-OMPI en mai dernier lors de la Conférence Diplomatique de l'OMPI.

Conformément aux objectifs et aux activités décrits ci-dessus, nos motivations sont :

- Protection : Le CIG-IGC offre une plate-forme importante pour négocier des instruments juridiques internationaux pour protéger la propriété intellectuelle autochtone contre l'appropriation indue.
- Renforcement de la gouvernance : Le CIG-IGC offre une plate-forme pour renforcer la participation autochtone aux processus de gouvernance internationale essentielle pour une procédure équitable pour les peuples autochtones.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Mexique, Pérou, Suisse.

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

L'engagement d'EH à faciliter la participation des délégués autochtones et à mettre à profit l'expertise juridique de ses membres pour appuyer les mécanismes internationaux s'aligne parfaitement avec les objectifs du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (CIG-IGC).

En plus des points susmentionnés, il est important de noter que EcoHumanita :

- Prépare les délégués des communautés qu'elle soutient dans ses projets de coopération. Cela garantit que les délégués sont bien informés des questions en jeu et qu'ils sont en mesure de représenter efficacement les intérêts de leurs communautés.
- Organise des ateliers et des événements parallèles pour sensibiliser aux questions d'importance pour les communautés autochtones dans le cadre des négociations du

CIG-OMPI. Ces événements permettent de diffuser des informations et de susciter un dialogue constructif sur des questions clés.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

EcoHumanita
75 rue de Lausanne
1202 Genève

Tél. : +41 77 535 3368

Mél. : projet@ecohumanita.ch
Site Web : www.ecohumanita.ch

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Jessica FORERO, Coordinatrice.

Ewiiapaayp Band of Kumeyaay Indians (EBKI)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) 34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, Suisse

Tlcp. : **+41 (0) 22 338 81 20**
Mél. : **grtkf@wipo.int**

Madame, Monsieur,

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaire à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources
génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore¹²**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Ewiiapaayp Band of Kumeyaay Indians

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Ewiiapaayp Band of Kumeyaay Indians (EBKI) est une ONG certifiée par le Conseil économique et social (depuis 2014) qui est une entité de l'EBKI chargée de participer au système des Nations Unies en ce qui concerne les droits des peuples autochtones et leurs institutions représentatives.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Consentement libre, préalable et en connaissance de cause
- Savoirs autochtones
- Droits de propriété intellectuelle, expressions culturelles traditionnelles, loi sui generis
- Participation des institutions représentatives peuples autochtones au système des Nations Unies
- Changement climatique et institutions représentatives des peuples autochtones
- Peuples autochtones et droits de l'homme

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Participation à l'Instance permanente des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones
- Participation au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
- Participation aux consultations tribales avec le département d'État des États-Unis d'Amérique et l'USPTO
- Participation aux activités de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les institutions représentatives des peuples autochtones en tant que membres réguliers et permanents

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

L'ONG EBKI a de l'expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle, des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs autochtones, ainsi que des mesures visant à renforcer la protection des droits des pays et des peuples autochtones par la collaboration. Renforcer les accords intergouvernementaux entre les États et les institutions représentatives des peuples autochtones est nécessaire pour protéger les expressions culturelles traditionnelles autochtones contre leur appropriation.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités : États-Unis d'Amérique et Canada.

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : Ewiiapaayp Indian Reservation, 4054 Willows Road, Alpine, CA 91901-1620, États-Unis d'Amérique

Tél. : 1+ (619) 368-4382

Tlcp. : 1+ (619) 445-9126

Mél. : ceo@ebki-nsn.gov

Site Web : <https://www.leaningrock.org>

Nom et titre du représentant de l'Organisation : Will Micklin, PDG

Global Access in Action (GAiA)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

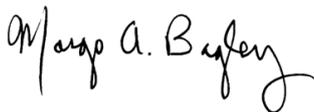
Madame, Monsieur,

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation, Global Access in Action, souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation pour examen par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



_____ (signature)
Mme Margo A. Bagley, Directrice

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources
génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Global Access in Action (GAIa)

Description de l'organisation :

GAIa est une organisation à but non lucratif, basée à la faculté de droit de l'université de Harvard, dont la mission principale est d'améliorer la santé publique dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans le cadre de nos activités, nous nous efforçons de respecter les principes suivants :

Le pragmatisme : Nous cherchons à déterminer quelles sont les réformes qui auront un impact significatif et qui peuvent être facilement mises en œuvre.

Interdisciplinarité : Nous essayons d'intégrer des éléments issus des domaines du droit, de la médecine, de la politique et de l'éthique.

Solutions multi-institutionnelles : Nous cherchons des moyens d'associer efficacement les réformes juridiques, les initiatives des acteurs non gouvernementaux et les projets à but lucratif des entreprises privées.

Indépendance : Nous ne sommes pas rémunérés pour notre travail et n'avons pas d'intérêts dans les solutions institutionnelles que nous recommandons et que nous aidons à mettre en œuvre.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Améliorer l'accès aux médicaments dans les pays en développement
- Réduire l'incidence des médicaments falsifiés et de qualité inférieure dans les pays en développement
- Développer l'éducation et la connaissance du droit des brevets et des lois, questions et politiques en matière de santé mondiale
- Améliorer les systèmes juridiques en matière de droit d'auteur dans les pays en développement

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- [Voluntary Licensing and Access to Medicine \(VLAM\)](#), une initiative qui vise à améliorer et à faire connaître le système des "licences volontaires" pour les produits pharmaceutiques brevetés.
- Le [Southern Africa Quality Assurance Network \(SAQAN\)](#), qui déploie une technologie et un réseau de partage de données associé qui pourraient réduire l'incidence des médicaments falsifiés et de qualité inférieure dans les pays en développement
- En collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'université de Georgetown, l'université de Hong Kong, l'université Emory et l'université nationale de droit de l'Inde, nous avons mis au point un cours intensif de 12 semaines sur [le droit des brevets et la santé publique mondiale](#), qui est désormais proposé périodiquement par [l'Académie de l'OMPI](#) et par plusieurs universités.
- La "Copyright Reform" est une initiative visant à aider les législateurs des pays en développement, dont beaucoup sont en train de réécrire leur législation en matière de droit d'auteur.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

Comme indiqué dans la description des principales activités ci-dessus, les activités de GAiA sont axées sur diverses initiatives de développement liées à la propriété intellectuelle : enseignement du droit des brevets en collaboration avec l'OMPI, réforme du droit d'auteur dans les pays en développement, licences de brevets pour les produits pharmaceutiques afin d'améliorer l'accès aux médicaments dans le Sud, et réduction de l'incidence des médicaments protégés par la propriété intellectuelle qui sont falsifiés ou de qualité inférieure dans les pays en développement. Ces questions recoupent les thèmes des brevets, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles examinés par l'IGC. À ce titre, les travaux de l'IGC sont directement liés à la mission, aux objectifs et aux activités de GAiA.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités : États-Unis d'Amérique.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Global Access in Action
Harvard Law School
Hauser 410
1585 Massachusetts Avenue
Cambridge, MA 02138

Tél. : 617-495-0957

Mél. : tfisher@law.harvard.edu

Site Web : <https://globalaccessaction.org>

Autres personnes de contact :

rlokediji@law.harvard.edu

mbagley@emory.edu

Noms et titres des représentants de l'Organisation :

M. William W. Fisher, professeur de droit de la propriété intellectuelle de Wilmer Hale, faculté de droit de Harvard, directeur et fondateur

Mme Ruth L. Okediji, directrice, professeur de droit, Jeremiah Smith Jr., faculté de droit de Harvard, directrice

Margo A. Bagley, doyenne associée pour la recherche et professeur de droit titulaire de la chaire Asa Griggs Candler à la Faculté de droit de l'Université Emory, directrice

Green Forum Nepal (GFN)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) 34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, Suisse

Tlcp. : **+41 (0) 22 338 81 20**
Mél. : **grtkf@wipo.int**

Madame, Monsieur,

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation pour examen par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Lucky Sherpa

(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété
intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux
savoirs traditionnels et au folklore¹⁷¹⁸**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Green Forum Nepal (GFN)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Green Forum Nepal (GFN) est une organisation à but non lucratif qui œuvre en faveur des peuples autochtones, des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et de la biodiversité. Fondée sur les principes de la gestion de l'environnement et de la justice sociale, elle a pour mission de promouvoir un développement durable qui respecte les droits et les savoirs des communautés autochtones. Nous sommes déterminés à préserver les savoirs traditionnels et la biodiversité, qui sont des atouts inestimables pour l'humanité. Grâce à des efforts de collaboration et à l'engagement des communautés, Green Forum Nepal s'efforce de donner plus de pouvoir aux groupes autochtones, en défendant leurs droits et en encourageant des pratiques respectueuses de la nature. En tant que catalyseur de changements positifs, nous travaillons à la création d'un monde où le patrimoine culturel unique et la richesse écologique des peuples autochtones sont respectés, protégés et célébrés. Ensemble, nous envisageons un avenir où les communautés prospèrent en harmonie avec leur environnement et où la richesse des savoirs traditionnels et de la biodiversité reste une source d'inspiration pour les générations à venir.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

1. Préservation des savoirs traditionnels : Faciliter la fixation, la préservation et la promotion des savoirs traditionnels détenus par les communautés autochtones, en reconnaissant leur importance culturelle et écologique.
2. Conservation de la biodiversité : Mettre en œuvre des initiatives visant à protéger et à conserver la biodiversité, en soutenant les pratiques durables qui contribuent à la santé et à la résilience des écosystèmes.
3. Autonomisation des communautés : Autonomiser les communautés autochtones au

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹⁷ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

¹⁸ Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

moyen de programmes de renforcement des capacités, en veillant à ce qu'elles disposent des outils et des connaissances nécessaires pour participer activement aux processus de prise de décision qui ont une incidence sur leur vie et leur environnement.

4. Défense des droits des peuples autochtones : Plaider pour la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones, tant au niveau local que national, en veillant à ce qu'ils soient pris en considération dans les politiques et les initiatives.
5. Développement durable : Promouvoir des pratiques de développement durable qui concilient les facteurs environnementaux, sociaux et économiques, en favorisant la résilience et le bien-être des communautés autochtones.
6. Formation et sensibilisation : Mettre en place des programmes de formation pour sensibiliser les différentes parties prenantes, notamment les communautés locales, les décideurs politiques et le public, à l'importance des cultures autochtones, des savoirs traditionnels et de la conservation de la biodiversité.
7. Recherche et collaboration : S'engager dans des activités de recherche et collaborer avec des organisations, des institutions universitaires et des organismes gouvernementaux partageant les mêmes idées afin d'améliorer la compréhension et de développer des solutions innovantes pour faire face aux défis auxquels sont confrontées les communautés autochtones et à ceux liés à la conservation de la biodiversité.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Ateliers communautaires et renforcement des capacités
- Initiatives de conservation de la biodiversité, savoirs traditionnels et ressources génétiques;
- Défense des droits et engagement politique.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

Green Forum Nepal est très attaché aux questions de propriété intellectuelle, dont il reconnaît le rôle fondamental dans la sauvegarde des savoirs traditionnels, du patrimoine culturel et de la biodiversité. En participant activement aux discussions du Comité, nous cherchons à défendre des politiques visant à protéger les droits de propriété intellectuelle des communautés autochtones. Cela inclut la fixation et la préservation des savoirs traditionnels, la garantie d'un partage équitable des avantages tirés des ressources génétiques et la promotion d'un cadre qui respecte les contributions uniques des peuples autochtones. Nous sommes convaincus que la protection des droits de propriété intellectuelle fait partie intégrante de la préservation des cultures autochtones, de la promotion de la conservation de la biodiversité et du développement durable, dans le respect des principes de justice sociale et environnementale.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Népal

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au

maximum)

Green Forum Nepal (GFN), par l'intermédiaire de projets de collaboration, a mis en œuvre avec succès des initiatives durables au sein de communautés autochtones, en se concentrant sur la conservation de la biodiversité et la préservation des savoirs traditionnels. Nos partenariats avec des organisations locales, des institutions académiques et des organismes publics témoignent de notre volonté de trouver des solutions inclusives. Notre équipe est composée de spécialistes des sciences de l'environnement, de l'anthropologie culturelle et du droit, ce qui accroît notre capacité à contribuer de manière significative aux discussions du Comité. Le chemin parcouru par Green Forum Nepal en matière d'autonomisation des communautés correspond aux objectifs du Comité, et nous sommes impatients de partager nos visions pratiques et nos réussites en matière de propriété intellectuelle, de biodiversité et de droits des peuples autochtones.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Tél. : 9851039226 Tlcp. :

Mél. : greenfornepal@gmail.com Site Web :

www.greenforum.org.np

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Lucky Sherpa

International Seed Federation (ISF)



Nyon, 29 novembre 2023

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse
Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation, l'International Seed Federation (ISF), souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et à la Conférence diplomatique à venir sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques qui se tiendra en 2024 pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation pour examen par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal line at the end, positioned above a horizontal line.

Michael Keller
Secrétaire général

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété
intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux
savoirs traditionnels et au folklore^{19,20}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

International Seed Federation

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'International Seed Federation (ISF) est une association semencière enregistrée en tant qu'association en vertu du droit suisse. L'ISF est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. L'ISF représente les intérêts de ses membres depuis 1924 et est largement considérée comme le porte-parole de l'industrie semencière mondiale. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre [site Web](#).

L'ISF compte plus de 130 membres, parmi lesquelles figurent des associations semencières nationales, des entreprises semencières et des entités dont les activités sont liées au secteur des semences. Au total, l'ISF représente environ 8 000 entreprises de semences et de sélection végétale dans le monde entier.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

La vision de l'ISF est celle d'un monde où les semences de la meilleure qualité sont accessibles à tous, favorisant ainsi une agriculture durable et la sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, l'ISF souhaite

- créer le meilleur environnement pour le mouvement mondial des semences et promouvoir la sélection végétale et l'innovation dans le domaine des semences
- promouvoir la mise en place d'un système de protection des droits de propriété intellectuelle pour les semences, les variétés végétales et les techniques associées

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹⁹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

²⁰ Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- faire en sorte que les contributions de ses membres à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable soient mieux reconnues
- faciliter la libre circulation des semences dans le cadre d'une réglementation juste, fondée sur la science, tout en servant les intérêts des agriculteurs, des producteurs, de l'industrie et des consommateurs.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

L'ISF représente les intérêts de l'industrie semencière au niveau mondial. Dans cette optique, l'ISF participe, en tant qu'observateur, à un certain nombre d'organismes internationaux (tels que l'UPOV, l'OMC, la CDB, le Traité international de la FAO sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'OCDE, l'ISTA, le PNUE, etc.) et contribue activement aux discussions internationales qui concernent les activités quotidiennes des entreprises semencières.

L'ISF encourage la coopération et la collaboration dans le cadre de son calendrier de manifestations, permettant ainsi aux acteurs de l'industrie semencière d'identifier les problèmes, de stimuler la réflexion stratégique et d'accélérer l'adoption de positions communes.

L'ISF travaille en partenariat avec les organisations qui administrent les traités, les conventions et les accords internationaux ainsi que les organisations qui élaborent les politiques ayant une incidence sur l'industrie semencière à l'échelle mondiale.

L'ISF publie des règles relatives au commerce des semences et à la concession de licences techniques afin de clarifier et de normaliser les relations contractuelles entre acheteurs et vendeurs à l'échelle internationale.

L'ISF prévoit le règlement des litiges par la médiation, la conciliation et l'arbitrage.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

Les entreprises semencières investissent jusqu'à 20% de leur chiffre d'affaires annuel dans le développement de nouvelles variétés. Ces variétés ont besoin d'une protection efficace de la propriété intellectuelle car, en tant que matériel biologique autoreproducteur, elles sont particulièrement faciles à copier. Étant donné que la sélection végétale est un processus dans lequel une nouvelle variété végétale est toujours basée sur du matériel génétique existant, l'accès au matériel végétal, y compris aux variétés protégées, est indispensable au succès du secteur de la sélection végétale. Cet équilibre est assuré par le système sui generis de protection des variétés végétales, dont la meilleure forme a été établie par la Convention UPOV. Dans le même temps, la sélection végétale moderne doit s'appuyer sur l'ensemble des outils qui deviennent disponibles avec les progrès de la science végétale et doit également bénéficier d'une protection suffisante de la propriété intellectuelle pour ces outils, ce qui est principalement assuré par les brevets. Étant donné que les membres de l'ISF, à savoir le secteur de la sélection végétale et des semences, travaillent à 100% avec des ressources génétiques et des technologies connexes, il importe d'assurer une protection solide et efficace des droits de propriété intellectuelle et les discussions de l'IGC sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles, ainsi

que sur le futur instrument juridique international, sont donc particulièrement pertinentes à cet égard.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

L'ISF est basé en Suisse, mais ses activités sont mondiales, puisqu'il s'agit d'une association dont les membres viennent du monde entier et qui a une portée internationale.

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

La sélection végétale est la science qui consiste à recombinaison la génétique des variétés végétales existantes dans le but de créer de nouvelles variétés plus performantes et mieux adaptées au profit des agriculteurs et de la société dans son ensemble. Il s'agit d'un processus qui va d'une ressource génétique à une autre; l'accès aux ressources génétiques existantes est donc la base de la sélection végétale. L'objectif d'un obtenteur est toujours d'obtenir la meilleure combinaison possible de caractères répondant aux objectifs de sélection déterminés, ce qui signifie que l'accès à la variabilité génétique la plus large possible est la clé d'un programme de sélection réussi. Aujourd'hui, avec l'augmentation constante de la population, les changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes, il faut veiller à ce que les agriculteurs disposent toujours d'un choix de semences de bonne qualité et en quantité suffisante pour produire suffisamment de nourriture. Cela n'est possible que si l'on garantit un accès continu et facilité à l'ensemble du matériel génétique.

C'est pourquoi l'ISF ne se contente pas de suivre les discussions sur le cadre pertinent de la propriété intellectuelle, mais participe aussi étroitement à toutes les discussions internationales relatives à l'accès et au partage des avantages dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de la CDB.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

International Seed Federation
Chemin du Reposoir 7
1260 Nyon, Suisse

Tél. : +41 22 365 44 20
Tlcp. : +41 22 365 44 21 Mél. :
isf@worldseed.org Site Web :
www.worldseed.org

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Szonja Csörgő
Propriété intellectuelle et affaires juridiques s.csorgo@worldseed.org

Kültürel Araştırmalar Vakfı (KAV)/Cultural Research Foundation

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) 34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20,
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Madame, Monsieur,

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation pour examen par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
21.11.2023



Doğanay Çevik
Président

(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité
d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété
intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux
savoirs traditionnels et au folklore^{21,22}**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

*Kültürel Araştırmalar Vakfı (KAV)
(Cultural Research Foundation)*

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

La KAV (Fondation pour la recherche culturelle) a été créée en 2002. Dirigé par des spécialistes du folklore et des anthropologues, le travail de la KAV concernant le patrimoine culturel immatériel peut être décrit comme suit :

- Recherche et collecte d'informations sur le patrimoine culturel immatériel,
- Partage et promotion du patrimoine culturel immatériel au travers de publications et d'événements, et
- Sensibilisation au patrimoine culturel, en particulier pour les enfants d'âge préscolaire et les jeunes.

Le KAV, accrédité en 2012 au titre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (2003), mène ces travaux dans le cadre de programmes de recherche sur la culture culinaire, les jouets, l'artisanat et les rituels. Le KAV est également membre de la Commission du patrimoine culturel immatériel d'Izmir.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Contribuer à la continuité de l'identité culturelle par la recherche, l'inventaire, l'archivage et le partage avec le public d'éléments liés au patrimoine culturel immatériel.
- Mener des activités et des projets pour la protection des droits culturels (la protection des langues locales est l'un des éléments de base de ces études).
- Sensibiliser à la préservation des identités culturelles des individus et des communautés, en particulier des enfants, et à leur pérennité.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

²¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

²² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- Soutenir l'artisanat local afin de préserver les arts traditionnels et sensibiliser à la protection des œuvres protégées par le droit d'auteur (le centre d'artisanat traditionnel d'Izmir a été créé à cette fin).

- Participer et contribuer à des études nationales et internationales dans le cadre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Veuillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Exemples de travaux d'inventaire :

Un site Web intitulé "Folk-Portal-Folklore Portal of Turkey" a été créé en 2018 afin d'inventorier les éléments du patrimoine culturel immatériel sur une plate-forme numérique commune, mettant en avant l'utilisation des nouvelles technologies pour la fixation, le partage, la sauvegarde et la transmission du patrimoine culturel immatériel. Ce portail offre une plate-forme de partage et de nouvelles perspectives aux personnes, aux groupes et aux sociétés, en particulier aux jeunes.

<https://folkportal.org.tr>

- Dans le but de sauvegarder activement le patrimoine culturel immatériel, un site Internet intitulé "etnofotografi" a été créé afin d'encourager les œuvres artistiques et de partager des enregistrements visuels efficaces d'éléments figurant dans les inventaires provinciaux et nationaux. Le site est ouvert aux personnes et aux sociétés qui souhaitent partager leurs images accompagnées de descriptions sur les thèmes du patrimoine culturel immatériel. <https://etnofotografi.org.tr>

- Afin de soutenir les artisans touchés par la pandémie de COVID-19, un livre numérique intitulé "My Art Story" a été publié en turc et en anglais en 2020. Le rassemblement de 40 artisans de différents domaines au sein d'une même plate-forme a permis de sensibiliser nos artistes à leur patrimoine culturel immatériel et de montrer le rôle des mesures de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans la continuité de la tradition artisanale. Il a permis de montrer que le patrimoine culturel immatériel joue un rôle plus important encore au sein de la société en période de pandémie.

<https://kultur.org.tr/en/portfolio/my-art-story/>

- Afin d'expliquer aux enfants d'âge préscolaire ce qu'est le patrimoine culturel immatériel, des animations ont été créées avec un contenu adapté à cette tranche d'âge.

<https://kultur.org.tr/en/portfolio/intangible-cultural-heritage-for-children/>

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

Notre organisation a pour principaux objectifs de mener des recherches dans le cadre de la protection du patrimoine culturel immatériel en Türkiye, d'établir un inventaire, d'archiver et de partager ces études avec le public afin de contribuer à la sensibilisation de ce dernier au travers de publications et de la formation. La loi n° 5846 sur les œuvres intellectuelles et artistiques de la République de Türkiye concerne le droit d'auteur. Toutefois, cette loi ne couvre pas de manière adéquate le droit d'auteur des particuliers et des communautés qui sont les dépositaires et les passeurs de la culture traditionnelle. Les autorités officielles s'efforcent de combler ces lacunes. En tant qu'organisation non gouvernementale, nous

souhaitons partager nos idées sur cette question et suivre les discussions sur ce sujet sur les plates-formes internationales. Nous souhaitons présenter notre candidature, car nous pensons que cette accréditation apportera une contribution significative à notre organisation dans ce sens.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Türkiye

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

- La KAV est une organisation accréditée auprès de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel depuis 2012 (numéro d'accréditation : NGO-90142).

- La KAV est également membre de la Commission provinciale du patrimoine culturel immatériel d'Izmir auprès du Ministère de la culture et du tourisme.

- Les activités de la KAV, en particulier celles liées à l'artisanat, sont soutenues par la municipalité métropolitaine d'Izmir.

- Certaines activités et certains événements de la KAV ont été soutenus par le programme "Sivil Düşün" de l'Union européenne.

- De plus amples informations sur la KAV sont disponibles sur les pages suivantes :

<https://kultur.org.tr/en/>
<https://folkportal.org.tr>
<https://etnofotografi.org.tr>
<https://www.igsm.kultur.org.tr/>

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Bostanlı Mahallesi 2016/1 Sokak No:11/10 Karşıyaka İzmir – Türkiye

Tél. : +90 552 247 7755 – +90 5052437840

Tlcp. : -

Mél. : info@kultur.org.tr Site Web :

<https://kultur.org.tr>

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Doğanay Çevik – Président

Paul Awan Initiative for Development

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Madame, Monsieur,

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation pour examen par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Awan Dominic Ayang

(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

/...

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources
génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore²³²⁴**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Paul Awan Initiative for Development

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

La Paul Awan Initiative for Development est une organisation qui promeut la coopération communautaire, la paix et le développement. Notre action se concentre sur les Ejagham, un peuple autochtone que l'on trouve à l'extrémité Sud-Est du Nigéria et dans une partie de la région Sud-Ouest du Cameroun. Notre organisation a travaillé avec la communauté pour préserver et promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles telles que l'artisanat local, le folklore et d'autres expressions matérielles et littéraires qui, ensemble, servent d'identifiant culturel unique pour notre peuple. Qu'il s'agisse d'aider à préserver le savoir relatif à la production de notre gin local (ofofob) ou de promouvoir la forme d'écriture nsibidi, notre travail avec la nation Ejagham nous vaut d'être reconnus comme autorité en matière de connaissance et de promotion de l'identité culturelle Ejagham.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- La promotion de notre culture durable et le recensement et la restauration des sites patrimoniaux et des pratiques culturelles immatérielles menacés.
- Promouvoir la coopération, la paix et le développement au sein de la communauté Ejagham.
- Identifier les obstacles au développement de la communauté et s'efforcer de les surmonter.
- Mettre en œuvre des projets et des programmes de développement pour améliorer la situation de la communauté.
- Promouvoir le bien-être social des membres de la communauté.
- Mettre en œuvre des projets et des programmes de formation et de sensibilisation afin d'améliorer le bien-être des particuliers et de la communauté.
- Promouvoir l'étude de l'histoire, de la culture et de la philosophie des Ejagham.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

²³ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

²⁴ Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Organisation d'une foire commerciale locale annuelle pour l'exposition d'objets artisanaux et autres produits propres aux Ejagham.
- Programmes de subventions/bourses pour les chercheurs travaillant sur des sujets liés aux Ejagham.
- Partenariats avec des institutions pour promouvoir la recherche sur les expressions culturelles des Ejagham.
- Organisation de tables rondes mensuelles réunissant des représentants de la communauté pour débattre de questions relatives à la communauté.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Notre organisation s'intéresse aux savoirs traditionnels, y compris l'artisanat local et les expressions littéraires qui sont uniquement ou exclusivement associés au peuple Ejagham, car nous comprenons que cela engendre un sentiment de fierté communautaire qui, à son tour, constitue une bonne motivation pour la coopération intracommunautaire et la participation à des initiatives de développement. Notre engagement dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles fait de nous une partie prenante essentielle du projet de l'OMPI concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Il s'ensuit que nous sommes intéressés par les questions examinées par le comité, car les principes, les accords et les conventions qui résulteront de ces discussions seront contraignants pour nous, étant donné que les deux pays (le Nigéria et le Cameroun) dans lesquels se trouvent nos communautés sont signataires des traités de l'OMPI. Il est donc important pour notre communauté de suivre ces débats et d'y apporter notre contribution et nos observations dans la mesure du possible.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Nigéria et Cameroun

Informations complémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

La Paul Awan Initiative for Development a été créée pour mobiliser notre communauté au service du développement. La promotion de l'identité culturelle est notre principal moyen d'action et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore offre une feuille de route claire à une organisation telle que la nôtre. Nous trouvons très intéressant que, pour la première fois, grâce au projet de l'OMPI concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, des communautés autochtones comme la nôtre disposent désormais de lignes directrices claires pour promouvoir et revendiquer la titularité, au niveau de la propriété intellectuelle, des aspects immatériels de leurs inventions culturelles. En tant que chef de file de notre communauté et principale plate-forme de mobilisation de notre peuple, nous accueillons très favorablement le traité de mai 2024 dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles, compte tenu de son importance dans plusieurs domaines tels que l'éducation, la recherche-développement, le commerce et l'industrie, la culture et le tourisme, ainsi que la législation et la réglementation, pour n'en citer que quelques-uns. Parmi nos programmes en cours, on peut citer la foire commerciale de la culture Ejagham, durant laquelle sont exposés des objets artisanaux typiques des Ejagham et d'autres formes de

savoirs traditionnels, ainsi que le festival littéraire Ejagham. Nous sommes convaincus que le fait de nous accréditer en tant qu'observateur dans ces discussions donnera à notre peuple, l'une des principales civilisations de l'Afrique subsaharienne, la représentation qu'il mérite. Grâce à notre expérience et à notre expertise, nous promettons d'apporter une valeur ajoutée aux discussions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore en quelque capacité que ce soit.

La Paul Awan Initiative for Development se concentre principalement sur la préservation et la promotion des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles de la communauté Ejagham, un groupe autochtone résidant au Nigéria et au Cameroun. Notre travail porte sur plusieurs domaines clés qui contribuent à la protection de ces biens culturels :

1. **Préservation et transmission** : Nous nous employons activement à fixer et à promouvoir les pratiques autochtones, notamment, comme nous l'avons déjà mentionné, en ce qui concerne la production de l'ofofob (notre gin traditionnel) et l'écriture nsibidi, en veillant à ce que les jeunes générations soient informées de ces pratiques. En organisant des manifestations culturelles telles que le festival littéraire Ejagham et notre foire commerciale annuelle qui présente l'artisanat traditionnel, nous fournissons des plates-formes qui non seulement célèbrent ces expressions, mais en assurent également la pérennité.
2. **Sensibilisation à la propriété intellectuelle** : Nous sensibilisons notre communauté à l'importance de protéger nos savoirs traditionnels et nos expressions culturelles traditionnelles au moyen de mécanismes de propriété intellectuelle. Cela passe par l'organisation de débats sur la manière dont la communauté peut protéger son patrimoine culturel contre l'appropriation illicite et par l'étude des moyens permettant d'enregistrer nos expressions culturelles dans les cadres existants de la propriété intellectuelle, en particulier ceux liés à l'OMPI.
3. **Mobilisation de la communauté pour la défense de ses droits** : Dans le cadre de nos tables rondes communautaires mensuelles et de nos collaborations en matière de recherche, nous invitons les dirigeants Ejagham et des chercheurs à discuter des questions de titularité et de droits entourant les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Nous nous attachons à identifier les menaces qui pèsent sur notre patrimoine culturel immatériel et proposons des solutions pour le sauvegarder. Ces initiatives font de notre organisation une partie prenante clé dans les discussions sur la protection de la propriété intellectuelle relative aux expressions culturelles autochtones.
4. **Autonomisation économique et protection des expressions culturelles traditionnelles** : En promouvant l'artisanat et les savoirs autochtones dans le cadre de foires commerciales et d'expositions locales, nous offrons des perspectives économiques aux membres de la communauté. Parallèlement, nous plaidons en faveur d'une protection juridique contre l'exploitation commerciale non autorisée de ces biens culturels, en alignant nos objectifs sur les principes régissant la protection de la propriété intellectuelle.
5. **Durabilité environnementale de la production artisanale** : Bon nombre des produits artisanaux traditionnels que nous promouvons sont créés à partir de pratiques respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation de matériaux renouvelables d'origine locale qui sont utilisés par notre communauté depuis des générations. En intégrant ces techniques respectueuses de l'environnement, nous assurons la préservation non seulement du patrimoine culturel, mais aussi de l'environnement local, qui fait partie intégrante de notre artisanat. Cette pratique est également un élément clé de la protection de la propriété intellectuelle de notre artisanat traditionnel, car elle ajoute une valeur unique à nos produits et évite qu'ils soient copiés ou commercialisés au mépris de leurs origines écologiques.

L'engagement continu de notre organisation à préserver l'intégrité et la titularité des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles des Ejagham, associé à nos efforts de sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle, est étroitement lié aux questions débattues au sein de l'IGC. Nous sommes convaincus que notre participation en tant qu'observateur renforcerait notre capacité à protéger ces précieux savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

139 Old Ikang Road, Calabar, Cross River State, Nigéria

Tél. : +2347036268255

Tlcp. :

Mél. : swiftawan@gmail.com

Site Web : <https://paulawan.royal.org.ng>

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Awan Dominic Ayang (Président)

Union des Peuples Autochtones/Batwa pour le Développement et l'Insertion
Socio-économique (UPADIS/Batwa-DRC)

(UPADIS/Batwa – DRC)
**Arrêté provincial n° 153/CAB/GP/SK du 22/07/2022, portant autorisation provisoire de
fonction du gouverneur de la Province du Sud-Kivu**
N° JUST. 112/DP-SKV/CA/6286/2022 du ministère de la Justice et garde de sceau
Autorisation de fonctionnement provisoire de l'Administrateur du Territoire d'Idjwi
N° 09/TI/2022

**Attestation d'enregistrement n° 5072/07/IDR/TI/2021 de l'inspection du développement
rural d'Idjwi**

upadisbahva@gmail.com

Téléphone : +243 977 28 63 73/+243 991 91 78 17

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0)22 338 81 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité
intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux
savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité
d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver
ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette
demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SHAMAVU LIVINGSTON Charles

(Nom et signature du représentant)



**Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources
génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore²⁵²⁶**

**RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES
DE L'ORGANISATION POSTULANTE**

Nom complet de l'organisation :

Union des Peuples Autochtones/Batwa pour le Développement et l'Insertion
Socio--économique : UPADIS/Batwa-DRC

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

UPADIS/Batwa-DRC est une organisation Sans But Lucratif, créée le 14 mars 2017 par les membres fondateurs.

C'est une organisation propre aux Pygmées et gérée à grande décision par les peuples Autochtones Pygmées, bien que nous intégrions d'autres personnes non-pygmées pour la dynamique du groupe et l'intégration sociale pour fournir un travail de qualité avec des bons résultats. Elle fonctionne sous l'autorisation n° 153/CAB/GP/SK DU 22/07/2022 du gouverneur de la province du Sud-Kivu, N° JUST. 112/DP - SKV/CA/6286/2022 du ministère provincial de la justice et garde de sceau et N° 09/T 1/2022 de l'autorisation provisoire de fonctionnement de l'administrateur du territoire d'Idjwi. UPADIS/Batwa-DRC, est une organisation qui a son siège à Cikoma/Village Mafula, Groupement Bugarula, Chefferie Rubenga, Territoire d'Idjwi, Province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.

Notre organisation est membre à deux réseaux dont :

- RAPHY (Réseau des Autochtones Pygmées); et
- CORAP (Coalition des organisations de la Société Civiles pour le Suivi des Reformes de l'Action Publique).

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Contribuer au renforcement des Activités Génératrices des Revenus chez les pygmées leur permettant de se créer d'emploi et d'entreprendre;
- Organiser des formations (Éducation formelle), formation sur la bonne citoyenneté, démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme;
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et santé, assainissement et protection de l'environnement;
- Promouvoir l'accès à la justice pour les peuples Autochtones Pygmées et autres vulnérables;
- Promouvoir l'Agriculture, Pêche et l'élevage;

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

²⁵ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

²⁶ Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- Susciter, préparer et participer à toute réunion, manifestation, conférence, groupe de travail ou commission, formel ou informel, ainsi qu'à tout ouvrage ou publication au profit du développement des peuples autochtones pygmées/Batwa;
- Promouvoir la participation et collaboration avec les institutions étatiques à l'élaboration des politiques locales, provinciales, nationales et internationales.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Accompagnement en Activités Génératrice des Revenus et l'apprentissage des métiers;
- Contribution sur l'éducation des enfants pygmées, former des adultes sur l'éducation citoyenne, la démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme;
- Promouvoir la santé, l'hygiène, eau, assainissement et la protection de l'environnement;
- Accompagnement sur l'accès à la justice chez les pygmées et autres vulnérables;
- Agriculture, pêche et l'élevage;
- Participation à toute réunion, manifestation, conférence, groupe de travail ou commission formel ou informel, ainsi qu'à tout ouvrage ou publication au profit du développement des peuples autochtones pygmées/Batwa;
- Participation et collaboration avec les institutions étatiques à l'élaboration des politiques locales, provinciales, nationales et internationales.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

L'Union des Peuples Autochtones Pygmées pour le Développement et l'Insertion Socio-économique, travaille sur les mêmes questions liées à la promotion culturelle et intellectuelle des peuples autochtones pygmées pour la promotion de ses valeurs et son identité. C'est réel que, c'est une communauté minoritaire qui est à la quête de sa propriété intellectuelle et culturelle pour son développement durable, une thématique qui s'intègre d'habitude dans les activités de notre organisation en participant aux journées internationales des peuples autochtones pygmées. En organisant les ballets culturels et en documentant notre culture et nos plantes médicinales.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

République démocratique du Congo.

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Les Peuples Autochtones Pygmées d'Idjwi, vivent sur un territoire insulaire d'Idjwi. C'est une île très enclavée encore dans un pays en développement. Pour dire que nous, Pygmées d'Idjwi, nous sommes très isolés et oubliés par les humanitaires, car nous n'avons pas la chance d'accéder à des opportunités possibles au profit des peuples autochtones pygmées.

De même nous sommes oubliés par certaines institutions du gouvernement congolais malgré certaines initiatives que nous sommes en train de faire au niveau local que provinciales. C'est ainsi, une fois accordée cette opportunité à notre organisation, serait une de meilleures voies pour notre désenclavement et le meilleur futur qui s'annonce, car cela nous permettra de voir comment les parties prenantes abordent cette question des propriétés instinctuelle, comment ils font des échanges et la vulgarisation, ce qui nous enrichira à notre tour.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : S.O.

Tél. : +243 977 28 63 73

Tlcp. : +243 991 91 78 17

Mél. : upadisbatwa@gmail.com

Site Web : S.O.

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

SHAMAVU LIVINGSTON Charles
Coordinateur de UPADIS/Batwa-DRC



[Fin de l'annexe et du document]